



LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

20 Communes - 80 000 habitants

Ville-centre Agde 28 500 habitants (près de 200 000 habitants en période estivale)

RECRUTE :

UNE / UN CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

La / le chargé e de projet est la cheffe / le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Elle / il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans les Petites villes de demain dont elle / il est le chargé e de projet. Elle / il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Elle / il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux. Elle / il bénéficie d'un réseau Club Petites villes de demain pour s'inspirer, s'informer, s'exercer et partager ses expériences.

MISSIONS

Missions principales :

- Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation
- Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel
- Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale

PROFIL

- Vous êtes titulaire d'un bac + 5 en droit de l'aménagement et des collectivités territoriales
- Vous disposez de bonnes connaissances sur les dispositifs tel que OPAH-RU, sur les marchés publics et la gestion du budget global.
- Capacité d'études, d'expertises, afin de définir les besoins d'ingénierie et rédactionnelles pour la conception des documents destinées à être contractualisés ou avenantés.
- Capacité de coordonner, encadrer l'équipe projet et identifier les difficultés rencontrées en y apportant des solutions pour y répondre

CONTEXTE

- Poste à pourvoir le 1^{er} juin 2021

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Travail à temps complet

CONDITIONS

- Catégorie : A – grade d'Ingénieur territorial
- Agent titulaire ou contractuel recruté sur un contrat de projet (contrat à durée déterminée d'une durée de 18 mois maximum et dont l'échéance est la réalisation du projet identifiée par la signature de la convention Opération de Revalorisation Territorial (ORT)

Eléments de la rémunération

En fonction du traitement indiciaire de l'échelon du grade d'Ingénieur de la personne recrutée pour une ou un fonctionnaire territorial ou éventuellement par référence au 7^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial pour un agent contractuel non titulaire de droit public (2 708,52 € mensuels bruts à ce jour).

A cette rémunération de base s'ajoute une indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise part fixe de 550 € bruts mensuels ainsi qu'une prime annuelle part variable liée à l'assiduité de 350 € bruts au taux maximum et part variable liée à l'implication professionnelle de 350 € bruts au taux maximum.

Il est octroyé une participation mensuelle brute de l'employeur de 15 € pour la complémentaire santé et 9 € pour la prévoyance conditionnée à la labellisation du contrat.

CANDIDATURE

Candidature à adresser à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, de préférence par courriel à t.sahuc@agglohm.net, jusqu'à la date limite de réception fixée au 17 mai 2021 à 17 heures.

Adresse postale : 22 avenue du 3^{ème} Millénaire – 34630 SAINT-THIBERY – 04 99 47 48 49

Renseignements sur le poste : Mme Audrey PEITAVY : 04 99 47 48 62

sur les conditions de recrutement : M. Thierry Sahuc, DRH : 04 99 47 48 52

Le dossier de candidature doit comporter une lettre de candidature portant sur la connaissance du poste, les compétences et les motivations de la candidate ou du candidat ainsi qu'un curriculum vitae synthétisant sa formation, ses connaissances, ses qualités et ses expériences en lien avec le poste proposé. Merci de joindre le dernier arrêté de situation ou contrat, ainsi que le détail du régime indemnitaire perçu.

Les dossiers feront l'objet d'un examen de la part des directions concernées au regard notamment de l'expérience en management, de la formation suivie et de l'expérience professionnelle acquise. Elles proposeront à M. le Président une présélection de candidates et

candidats convoqués à un ou plusieurs entretiens de recrutement conduits par au moins deux personnes représentant l'autorité territoriale, ensemble ou séparément.